

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 18 décembre 2025

L'an 2025 et le 18 décembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 décembre 2025.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

Délibération N° 18-12-2025 / N°229

Etaient présents les membres en exercice : 64

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Michel Seroux, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 84

Absents : Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Benoit François, Jean-Paul Hémery, Dominique Verdel, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, David Dubois suppléé par Bernadette Pezé, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents excusés : Florence Dambreville, Roland Descamps

Absents ayant donné procuration : Lionel Cayet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Michel Petit procuration à Gérard Nicolle, Christian Boucly ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Marie Bernard, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magali Jonard, Joël Tournel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Pierre Guillemant

Titre de la délibération : Mise à jour et modification de l'intérêt communautaire

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2016 modifié portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2018 décidant d'adopter les statuts de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 novembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et de son article B-4 action sociale d'intérêt communautaire

Vu l'article L.5214-16 IV du CGCT

Vu le courrier de la Préfecture en date du 18 janvier 2019

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 décembre 2025

Monsieur le Président précise à l'assemblée communautaire qu'il est nécessaire d'apporter des modifications, des adjonctions dans la définition de l'intérêt communautaire de nos compétences

→ **En matière de développement économique** : depuis le 1^{er} janvier 2017 toute référence à un intérêt communautaire a été supprimée pour la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ». La Communauté de Communes est donc seule compétente pour créer et gérer l'ensemble des zones d'activités situées sur son territoire.

Aussi, il convient de supprimer de l'intérêt communautaire la liste des zones d'activités ainsi que le bâtiment relai et la plateforme multiservices. Ceux-ci étant repris de facto au titre de la compétence ci-dessus

→ **En ce qui concerne la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement prélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »**

La ludothèque de Tincques ayant été déplacée dans le bâtiment communautaire à Berlencourt le Cauroy, il convient de remplacer la ludothèque de Tincques par la ludothèque de Berlencourt le Cauroy dans l'intérêt communautaire

De plus, le Président précise que les actions portées par la CCCA en matière de jeunesse lors des temps extra et périscolaire doivent être précisées. Il est ainsi proposé de compléter le point

B-4 action sociale d'intérêt communautaire

a. Enfance-jeunesse

- mise en place d'actions, d'activités extra scolaires (centres de loisirs et séjours lors des vacances scolaires)
- mise en place d'actions et d'activités périscolaires, le mercredi, sur les sites de Duisans et Tincques.

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau du 10 décembre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la modification de l'intérêt communautaire
- de valider la seule médiathèque à Berlencourt-le-Cauroy d'intérêt communautaire en qualité d'équipements culturels
- de valider l'ajout de l'intérêt communautaire au point B-4 action sociale / a) enfance-jeunesse
 - mise en place d'actions, d'activités extra scolaires (centres de loisirs et séjours lors des vacances scolaires)
 - mise en place d'actions et d'activités périscolaires, le mercredi, sur les sites de Duisans et Tincques.
- d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires
- d'autoriser le président à signer tout document inhérent à cette modification de l'intérêt communautaire.



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/12/2025 et publication ou notification du 22/12/2025

